

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

Chiennne et Chatte!

Tunis, le 18 Avril 1901

Chienne & Chatte!

Le roi d'Italie, Victor-Emmanuel III, vient d'accomplir un acte de haute courtoisie qui l'honore en envoyant dans les eaux françaises, à Toulon, sa belle escadre sous les ordres de son oncle, le duc de Gênes, saluer le Président de la République Française.

Si cette démarche amicale du souverain vis-à-vis de la France reste longtemps gravée dans la mémoire de tous, elle sera longtemps aussi avant de produire les effets qu'en attendent certainement le roi et les ministres italiens.

Ce n'est pas du jour au lendemain qu'on oublie facilement vingt années d'hostilité marquée, de mauvaise foi insigne, de lutte sourde, d'hypocrisie, vis-à-vis d'une nation qui a fait, nous pouvons le dire hautement, l'Italie ce qu'elle est aujourd'hui grâce à ses armes et surtout à son concours financier puisqu'elle est notre débitrice de plus de deux milliards.

Ici, en Tunisie, cette pomme de discorde, plus que partout ailleurs nous pouvons juger des sentiments « amicaux » des italiens vis-à-vis de la France.

Pendant les fêtes de Toulon la chère colonie sœur n'a pas pu trouver au fond de son cœur assez d'affection pour faire faire ses ressentiments et se jeter loyalement dans les bras de ses frères latins.

Malgré l'embrassade générale de Toulon, le consul général d'Italie est resté calfeutré chez lui, comme M. Choufleuri, de même les membres les plus qualifiés et les plus autorisés de la Colonie italienne qui n'ont rien fait pour amener le rapprochement désiré par le ministère franco-phile Zanardelli.

Nous ne supposons pas que nos amis transalpins attendaient de nous les premières avances, c'eût été une bassesse de notre part dont nous sommes parfaitement incapables.

et cependant nous n'aurions pas demandé mieux de sceller la paix.

Aujourd'hui comme hier les deux colonies restent comme chienne et chatte, gardant chacune leurs positions respectives et il est probable que la situation n'est pas prête de changer, les Italiens n'ayant pas saisi l'occasion d'amener une détente parce que rien ne vibre plus sous leur mamelle gauche pour leur frères d'hier sinon une haine implacable qu'ils ne peuvent parvenir à cacher parce qu'ils n'occupent pas le premier rang dans cette colonie qu'ils s'étaient habitués à considérer comme italienne.

Ils n'ont même pas la moindre reconnaissance du ventre et oublient qu'ils occupent des places qui reviennent de droit aux Français, que nos chantiers regorgent d'ouvriers accourus de tous les points de la Calabre, de la Sicile, du Piémont ou de la Pouille.

Nos « amis » sont bien exigeants.

Em. LACROIX.

Une créature de Millet

L'affaire Pelletier-Advier commence à tourner en soi.

Les journaux quotidiens ne s'occupent plus que de ces deux personnages.

M. Pelletier se décide enfin à tenter une action en dommages-intérêts contre l'ex-contrôleur de Bizerte, c'est bien.

Mais si M. Pelletier avait écouté le conseil que nous lui avons donné de poursuivre son diffamateur en police correctionnelle M. Advier n'aurait pas rendu publique ce qu'il prétend être la situation financière de son adversaire.

En attendant la proposition de révocation qui a dû incontestablement être envoyée au quai d'Orsay contre le fonctionnaire rebelle qui refuse de se rendre à son nouveau poste M. Advier vient d'être suspendu de ses fonctions.

Cette créature de Millet subit le sort de son protecteur : la roue de la fortune un moment en haut a tourné pour elle comme elle avait tourné pour le néfaste individu que le gouvernement maintint six longues années durant malgré toute la Colonne déchaînée et ameutée contre lui.

Mais nous ne comprenons pas le rapprochement que fait un journal local entre le cas de ce suspendu et celui de M. Léal.

La police est faite et créée pour donner des renseignements lorsque certaines autorités les lui demandent. Là où elle manque c'est lorsqu'elle les donne sciemment d'une façon notoirement erronée, comme

le faisait le central Robert, grand ami, dit-on, de M. Candau qui ne tonnait nullement contre lui lorsqu'il écrivait des horreurs contre les antirésidentiels dont ne faisait pas partie notre confrère à l'époque et pour cause d'amitié avec Millet.

BONNE BESOGNE!

Nos confrères clament tous à l'envi que la politique chôme depuis l'intérim de M. Benoit aussi un journal local ne paraît plus que lorsque son rédacteur en chef s'ennuie.... de ne rien faire.

C'est peut-être également la raison pour laquelle un journal local a cru devoir faire suivre l'avis de la direction générale des Travaux publics relatif à la construction projetée de la ligne du Pont-du-Faths à Kalaat-es-Senam et Le Kef des réflexions absolument déplacées et condamnées par tous, même par ses meilleurs amis.

Il ne faudrait pas beaucoup d'articles du genre pour amener des démissions parmi son conseil d'administration, cependant platonique, puisque le journal n'est pas monté par actions.

Ces réflexions sont pleines de sous-entendus plus saugrenus les uns que les autres et notre confrère avant de s'en faire bénévolement l'écho aurait dû tremper plusieurs fois sa plume dans l'encrier.

Qu'est-ce que c'est, aussi, que cette menace imprimée en caractères spéciaux qui a dû faire hausser les épaules de l'honorable directeur des Travaux publics :

« Nous nous expliquerons lorsqu'il le faudra. »

Expliquez-vous donc, confrère et nous gageons fort que M. Pavillier n'a pas dû en être autrement ému, en tout cas, le registre d'enquête destiné à recevoir les observations des intéressés ne restant ouvert que jusqu'au 25 courant notre confrère ferait bien de ne pas attendre le dernier moment pour fournir les révélations sensationnelles qu'il nous promet et qui doivent clouer au pilori le Directeur général des Travaux publics.

Qu'il sache que M. Pavillier n'a en vue que l'intérêt général et qu'il n'a aucune pensée de derrière la tête à cacher comme il tend à l'insinuer.

Nous comprenons parfaitement que notre confrère ait des motifs d'en vouloir aux ingénieurs des Travaux publics lorsqu'on a une épée de Democles semblable à celle qui est suspendue au dessus de sa tête mais ce n'est pas une raison pour dégoûter les meilleures intentions et peut-être faire retarder de plusieurs années la construction d'une ligne si vivement désirée et réclamée on peut bien dire par la Colonie toute entière.

Nous avons vu, depuis, avec plaisir que notre confrère a saisi la perche que lui avait tendue l'Avenir Tunisien et qu'il s'y est raccroché. Il a remis ses foudres et ce faisant il a bien fait. Il n'est jamais trop tard pour reconnaître ses erreurs.

M. Pavillier peut marcher hardiment de l'avant, il a derrière lui toute la Colonie prête à pousser des hurrahs le jour, où le premier coup de pioche de cette ligne, des-

tinée à mettre en valeur des richesses immenses — minières ou autres — sera donnée.

Le signataire des « notes d'un indépendant » dans un journal local n'y va pas par quatre chemins pour remédier à la pénurie d'eau qui nous menace cet été.

Voici les moyens anarchistes qu'il propose :

- 1° S'emparer de l'administration des eaux ;
- 2° Supprimer les dépenses considérables qui se produisent à la source même, à la source dont les bassins récepteurs débordent et donnent naissance à des ruisseaux inutilisés ;
- 3° En finir avec les abonnements agricoles : les hommes avant les plantes. Les maraichers, du reste, ont la ressource de creuser des puits.
- 4° Rechercher les autres coupages, les emplois injustifiés : tout comme dans l'armée, l'effectif est affaibli par les exigences des états-majors.
- 5° Et, avec l'excédent des eaux, laver une bonne fois la tête aux Durand, Perkins et and C°.

Ce n'est pas très sérieux. Il y a à chercher une solution et sans tarder.

Pour commencer ne pourrait-on pas faire tous les arrosages des rues exclusivement à l'eau du lac prise au port ? Ce serait une jolie économie d'eau à réaliser ; on pourrait encore faire dessaler les dites eaux du lac pour en faire des distributions d'eau potable aux Siciliens de la petite Sicile qui s'en contenteraient parfaitement n'ayant pas des goûts raffinés ni le palais très délicat.

Du reste, on ne boit pas d'autre eau dans notre possession d'Obock.

La Petite Tunisie Journal Quotidien du Soir

La discorde est décidément dans le camp du parti nationaliste constantinois depuis l'élection de Morinaud comme maire de Constantine et sa présence à un bal de la préfecture de cette ville où il ouvrit le bal avec Madame Rault, femme du préfet.

Les deux principaux journaux du département le Républicain et le Réveil Bonois échangent des mots aigre-doux. Un fossé les sépare aujourd'hui.

Nous avons pensé que notre spirituel confrère Rasteil du Réveil, dégoûté de la politique constantinoise n'aurait aucun regret de quitter Bone et de venir à Tunis où nous lui avons offert d'entrer à la Petite Tunisie.

S'il accepte nos propositions nous prendrons nos dispositions pour paraître tous les jours à trois heures du soir avec un service télégraphique important, et nous mènerons plus violemment encore la lutte que nous pouvons le faire avec un journal hebdomadaire contre les êtres malfaisants et nuisibles qui déshonorent l'administration et ne travaillent qu'à s'emplir les poches.

Institution bancaire

Depuis l'occupation française les sujets du bey ont échappé à notre juridiction pour les délits ou crimes commis entr'eux, c'est une faute grossière qui a été encore aggravée voici tantôt deux ou trois ans, par l'institution assez « Berge » des tribunaux dits régionaux.

Notre influence ne s'est pas accrue par ces créations, bien au contraire elle a diminué au point de faire dire à nos protégés que nous

n'allions pas tarder à nous en aller de chez eux....

Pour faire cesser ces bruits absurdes et puisqu'il serait difficile de supprimer les tribunaux régionaux qui fonctionnent à côté de nos justices de paix et des tribunaux de 1^{re} instance pourquoi n'adopterait-on pas ce qui va se faire, dans nos possessions de l'Indo-Chine ?

Là-bas, aussi, il y avait des tribunaux régionaux mais les jugements frappés d'appel vont aller devant nos tribunaux de 1^{re} instance qui jugeront et statueront en dernier ressort. De sorte que notre juridiction aura la suprématie sur celle des indigènes. Nous ne demandons pas autre chose.

Cette importante réforme est due à M. Doumer qui a travaillé de longs mois à la faire adopter par le ministère qui se montrait réfractaire à la réforme pour ne pas froisser les susceptibilités des indo-chinois et autres annamites.

On a fini par reconnaître qu'il avait raison et un décret vient de promulguer une loi dans le sens que la demandait notre gouverneur général de l'Indo-Chine.

Nous espérons qu'on voudra bien adopter en Tunisie la réforme qui vient de s'accomplir dans l'Indo-Chine et qui nous replacera sur le piédestal d'où nous a fait dégringoler le Berge dont l'institution est plus bancal que la personne.

Echos & Nouvelles

La Dépêche n'ayant pas cru devoir insérer textuellement la lettre que lui a adressée notre rédacteur en chef au sujet des prétendues violentes attaques de la Petite Tunisie contre le clergé, nous la publions ci-dessous :

Tunis, le 10 avril 1901

A M. le Directeur de la Dépêche, Monsieur et cher Confrère,

En arrivant de la campagne je lis dans la Dépêche de lundi votre écho relatif à nos violentes attaques contre le clergé et à l'application en Tunisie de la loi d'association votée par la Chambre des députés.

La Petite Tunisie ne devant pas paraître vendredi pour cause de changement de local de notre imprimerie, je tiens à vous faire remarquer que j'ai écrit le paragraphe suivant qui a échappé à votre rédacteur :

« Il faut espérer maintenant que le Sénat la ratifiera. (la loi d'association) promptement à la rentrée et qu'on pourra la mettre en vigueur sans retard. »

Et j'espère encore que le Sénat malgré les vœux des juponnards de Tunisie ne changera pas un iota à cette loi et repoussera tout amendement du genre de celui de quelque Le Myre de Vilers sénatorial.

Nous avons assez de jésuites comme cela en Tunisie. Salutations pressées. E. LACROIX.

Il y a environ deux mois, nous étions informé par un député, ami de M. Monis, que MM. Spire et Fabry devaient être compris dans un mouvement judiciaire qui devait paraître vers les vacances de Pâques. Les dites vacances sont terminées et ce mouvement n'a pas encore paru !

Nous n'y comprenons plus rien et regrettons ce retard pour l'honorable M. Spire qui ne demande qu'à rentrer en France et attend depuis longtemps sa nomination à Paris.

La démission du docteur Bastide de la présidence de la Société Française de Bienfaisance a été un petit événement dans notre Landerneau tunisien, où les moindres faits prennent des proportions fantastiques.

On a potiné ferme et chacun y est allé de son histoire naturellement qui n'était pas la bonne. Le docteur Bastide a démissionné parce qu'il a été froissé que le bureau de la Société lui ait reproché des dons trop nombreux aux de F.... et une certaine négligence. Comme le sage il s'en est allé se reposer sur ses lauriers après huit années de présidence.

M. Communaux est appelé à lui succéder.

On nous apprend que des individus se disant concessionnaires du casino municipal de Bizerte dont l'ouverture aura lieu en octobre prochain tapent à la bourse des naifs parisiens en leur vendant des parts de fondateur à raison de cent francs l'une.

Nous n'avons pas connaissance de ce casino municipal de Bizerte et ne pouvons qu'engager les acheteurs à se renseigner à la municipalité de cette ville.

L'église de Zaghouan a été inaugurée officiellement jeudi, par Mgr. Combes, archevêque de Carthage, venu de Tunis avec une escorte de cent cinquante pères blancs.

Tout Zaghouan assistait à la dite inauguration, même le personnel d'une maison hospitalière très voisine de la nouvelle église dont les habitants réclament sans succès l'élargissement de l'église.

M. Benoit de Meckel n'assistait pas à la cérémonie du baptême qui a été des plus simples.

Si l'illustre Millet n'avait eu les reins cassés par le ministère Waldeck-Rousseau nous gageons fort qu'il n'aurait pas manqué d'accepter le patronage de la nouvelle église.

Les temps sont changés et ils le seront encore davantage lorsque notre ami M. Pichon sera à Tunis.

Le procès Dasconaguerre contre Elias Lellouch, imprimeur, verra le 20 juin devant la Chambre des appels correctionnels à Alger.

On sait qu'Elias Lellouch qui s'était obstinément refusé à faire des excuses à M. Dasconaguerre, comme l'invitait à le faire M. Uzannaz-Joris, bâtonnier de l'ordre s'est vu condamner à cent francs d'amende et 2000 francs de dommages-intérêts.

La douane se trouve paraît-il fort en...nuyé par la décision prise par la maison Calò-Smadja et Cie de refuser absolument le reliquat de 2300 francs qui lui reviendrait à la suite de la préemption des 200 balles de farine dont elle a été l'objet par suite de l'erreur de leur employé préposé aux sorties et dont il a été tant question dans tous les journaux locaux.

Attendons la fin de cette... farce que M. Benoit aurait mieux fait de trancher de son sens que le lui demandait le président de notre Chambre de Commerce.

Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les Macédoine et les Diana n'ont pas leurs rivales.

Qu'on se le dise.

Les odeurs de Tunis et la peste

Nous avons entendu dire que pour avoir la peste à Tunis, il nous fallait

attendre les revenants du Transvaal par Marseille, et le retour des arabes de la Mecque.

Point n'est besoin de tout cela, soyez tranquilles, chers lecteurs, la peste est aux portes mêmes de Tunis, n'attendait, pour son développement, que quelques bonnes journées de siroco du genre de celle que nous avons subie le 12 avril courant, la première de l'année 1901 et du vingtième siècle que nous inaugurons dans d'assez mauvaises conditions sociales.

La chose, ici, ne doit pas être traitée à la légère. Aussi, pouvons nous fournir les preuves matérielles de ce que nous venons d'indiquer en notre titre.

Oui, le fléau terrible qui nous menace est aux portes mêmes de Tunis. Pour s'en convaincre, le promeneur rien de notre confrère, n'a qu'à visiter les abords de la ville extra-muros touchant Tunis aux quatre points cardinaux seulement.

Au nord, Parc de Belvédère, sur lequel il n'y a que peu à craindre; les eaux d'arrosage amenées mécaniquement, bien que d'une certaine impureté, n'offrent rien de bien alarmant pour l'odorat et surtout pour la santé publique; elles arrivent là déjà un peu purgées des matières infectantes qui les composent. Elles sont réduites, nous ne dirons pas à leur plus simple expression, mais elles sont considérablement réduites. La promenade agréable dans le parc, la vue de plantations multiples qui composent ce parc, les courbes et les contre-courbes, les montées et les descentes des allées délicieusement conçues font oublier presque totalement l'odeur de l'engrais qui porte la prospérité dans ce beau parc, principal ornement de la ville de Tunis, que nous devons à M. Janin, directeur des Travaux de la ville et qui finira par porter le nom de son créateur.

A l'Est du parc du Belvédère à Djebel-Djelloud, le lac, cet affreux lac, dans lequel se sont toujours accumulées les déjections de Tunis et où elles s'accumulent encore aux pieds même des constructions de la ville nouvelle, dégage des miasmes pestilentiels, surtout dans la saison chaude, miasmes qui n'ont rien de bien rassurant pour l'hygiène publique. Nous défions le promeneur de quitter ces parages sans éprouver le plus grand écœurement.

Penser encore que la plupart des légumes frais que nous mangeons sortent encore de ces ordures infectes apportant avec eux tous les microbes possibles pour la production de toutes les maladies qui peuvent affliger l'humanité, c'est un comble!

Au Sud, de Djebel-Djelloud au lac Sedjoui, une route nouvelle vient d'être livrée à la circulation. Le promeneur, sans chercher à gravir la montagne sur laquelle est situé le fort de Sidi-ben-Hassen, peut s'engager sur la route et aller rejoindre la route de Zaghouan près les bâtiments des Monopoles pour, de là, aller trouver les bords du lac Sedjoui et rentrer à Tunis, s'il le désire par la porte de Sidi-Abdalah Schérif.

Parlant de l'origine de la route dont nous venons de parler, à cinq ou six cents mètres environ de son point de départ, il voit, à droite, à trois cents mètres environ, au sud du fort de Sidi-ben-Hassen, un groupe de bâtiments sur l'un desquels flotte un drapeau aux couleurs nationales françaises. Etant donné qu'en Tunisie, nous ne savons pourquoi, la plupart des maisons plus ou moins mal famées, certains bars borgnes, quelques mauvais restaurants, etc. tenus, le plus souvent, par des étrangers à la France, sont toujours pavés d'un ou de plusieurs drapeaux français, notre promeneur crût se trouver à proximité d'un établissement où il pourrait, étancher sa soif.

Il se rapprocha donc de ces bâti-

ments, à proximité desquels il fut reçu à gueules ouvertes par des chiens de forte taille.

Le vent léger qui soufflait à ce moment venait du Sud-Ouest. Le promeneur n'étant pas suffisamment armé pour la résistance contre les chiens, dût opérer un mouvement tournant qui le poussa au Nord-Est de ces bâtiments, près du fort de Sidi-ben-Hassen, où il aborda une fosse dans laquelle gisaient les cadavres de deux chevaux dépeupillés, exposés à l'air libre sous les rayons ardents du soleil, dégageant des odeurs d'une force telle que notre promeneur faillit tomber à la renverse, asphyxié complètement.

Au lieu de se trouver en présence d'un bar ou restaurant, il se trouvait dans les dépendances d'un établissement d'écorcheur ou d'équarisseur de bêtes mortes, à 300 mètres au Sud du fort de Sidi-ben-Hassen et à 1500 mètres environ de la Porte de France. Energique et courageux, il piqua une course rapide sur les bâtiments des Monopoles, route de Zaghouan où il arriva à peu près dégagé de la peste qu'il avait vue de très près. Il se trouva en présence de plusieurs personnes auxquelles il raconta sa mésaventure. Ces personnes lui dirent que lorsque le vent donnait de leur côté, elles ne résistaient qu'avec peine aux malaises qui leur étaient occasionnés par les odeurs provenant de cet établissement insalubre au premier degré, établissement dont l'installation ne peut être autorisée qu'après une enquête administrative.

Nous nous demandons comment l'administration du Protectorat a pu permettre l'installation d'un pareil établissement aux portes de la ville de Tunis et au pied du fort de Sidi-ben-Hassen occupé militairement par des jeunes gens français plus ou moins prédisposés aux accès typhoïdiques. Cette catégorie d'établissement doit être complètement isolée et à forte distance de toute habitation, la mettant dans l'impossibilité de porter atteinte à l'hygiène publique.

Si l'on ajoute à ces odeurs malsaines le manque d'eau pour le nettoyage des cabinets d'aisance, nous risquons fort d'être empestés d'abord et d'attraper la peste ensuite.

Souhaitons que ce soit notre « intime » ennemi.

LE PASSANT

Les démarches de M. Thomson

La municipalité antijuive d'Alger — qui l'eût cru ? — avait prié notre ami M. Thomson de faire une démarche auprès de la Cie du Bône-Guelma afin d'obtenir des réductions importantes pour les sociétés musicales qui voudraient se rendre à Alger prendre part au concours organisé dans cette ville.

Malgré les injures grossières dont il est journellement gratifié par les organes antijuifs algériens le député de Bône s'empressa de faire la démarche qui lui était demandée et qui fut couronnée de succès, ce qui permit à notre *Chorale* d'aller à très bon marché à Alger remporter de nombreux lauriers.

Notre ami M. Thomson nous a envoyé communication de la lettre de la Cie B.-G. que nous avons reçue trop tard pour la publier dans notre précédent numéro mais que nous tenons à mettre quand même sous les yeux de nos lecteurs.

Chemins de fer de Bône-Guelma et Prolongements

Paris le 29 mars 1901
Monsieur le Député

Comme suite à votre démarche nous faisant part des considérations qui motivent à l'occasion du prochain concours musical d'Alger une réduction plus forte que celle accordée habituellement pour des circonstances analogues, nous avons l'honneur de vous informer que nous faisons part à M. le Ministre des Travaux publics, à M. le Gouverneur

Général de l'Algérie et à M. le Directeur Général des Travaux publics de la Régence de notre intention d'accorder 75 0/0 de réduction aux membres des Sociétés musicales qui emprunteront notre réseau pour se rendre à ce concours.

Cette mesure toute exceptionnelle, en raison de la crise que traverse actuellement la ville d'Alger ne constituera pas un précédent qui puisse être invoqué dans l'avenir.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire général Le Président
Signé : KOWALSKI Signé : DESGRANGES

Quand donc luira le jour où la Tunisie aura ses représentants à la Chambre des Députés et au Sénat ?

Ce jour-là, nous illuminerons de joie et nous ne serons plus obligés de dépenser des flots d'encre pour faire entendre nos doléances. Un Thomson fera plus en un quart d'heure que cinq années de longs et pénibles efforts pour faire déguerpir de la forteresse où il se croyait invincible un être nuisible entre tous qui semblait avoir juré la ruine du pays et qui est arrivé presque à son but.

UNE VILLE RUINÉE

par une compagnie néfaste
A quand sa dépossession ?

Dans les annexes du *Bulletin mensuel* de la Chambre de Commerce de Tunis, paru ces jours derniers, nous trouvons une pétition revêtue de trente sept signatures de commerçants, négociants, entrepreneurs, etc, de Bizerte adressée à cette compagnie contre les agissements et les prétentions de la Cie du port de Bizerte d'avoir tous les monopoles dans cette ville y compris probablement aussi celui de la distribution du soleil aux infortunés habitants.

Nous voudrions pouvoir reproduire ce document humain qui dépeint l'état d'anxiété de toute une population de travailleurs luttant pour le droit à l'existence contre l'omnipotente compagnie, mais sa longueur ne nous le permet pas en raison de notre petit format.

Nous en détachons, cependant, quelques paragraphes essentiels :

Le 9 novembre 1896, alors M. Auguste Ventre était président de la Chambre de Commerce, nous avions eu l'honneur de lui transmettre une pétition, revêtue de plusieurs signatures, dénonçant les vexations dont le commerce local était victime, et signalant en particulier, la prétention de la Cie du Port d'avoir le monopole des opérations d'embarquements et de débarquements des marchandises.

Le 18 novembre 1896, M. Ventre voulut bien nous aviser que la Conférence Consultative avait pris en considération la plainte légitime qui lui était adressée. Il nous remit en même temps, la copie d'une lettre à M. le Directeur des Travaux publics, lui conférant le soin de régler cette importante question, en provoquant, au besoin, un arbitrage avec la C. P. B.

La Conférence Consultative s'étant rangée à notre avis pour douter de légitimité du monopole que la Cie voulait s'octroyer, nous étions pleins d'espoir sur le résultat final, probablement satisfaisant, de notre démarche. Depuis ce moment, il ne nous a été jamais rendu compte de la solution que M. le Directeur des Travaux publics avait eu devoir donner à cet important litige.

Bien plus, au lieu qu'il fût remédié à l'état de choses que nous dénoncions, la C. P. B. obtint ultérieurement deux décrets aggravant davantage la situation précaire du commerce local.

Le premier, tout en consacrant définitivement le monopole des opérations d'embarquement et de débarquement à la C. P. B. donnait à ce monopole, une forme nouvelle des plus compromettantes. En effet, au lieu d'accorder au commerce le choix de faire ses opérations lui-même, ou de les faire faire par la Cie, ainsi que nous l'avions sollicité par notre pétition de 1893, le décret établissait le choix facultatif au profit unique et exclusif de la Cie.

En vertu de ce décret, la Cie prend

ce service à sa charge tant qu'elle en pourra retirer de gros bénéfices, mais... sitôt qu'une grève éclatera, que les ouvriers viendront à manquer, ou que le moindre embarras gênerait à la facilité de ce travail, il lui sera très facile de retirer sa responsabilité du jeu en disant aux commerçants : « Nous avons la condescendance générosité de vous laisser faire votre travail vous-mêmes, cette fois-ci. Cela vous est impossible, je le sais, mais tant pis. Arrangez-vous comme vous le pouvez. Moi je me retire — momentanément. »

Le second décret, tout récent, autorise la C. P. B. à mettre à l'essai son tarif maximum, tarif prohibitif, dont la simple lecture, que nous vous recommandons, suffit à en démontrer l'arbitraire et nous dispense d'en discuter chacun de ses chapitres.

Nous ne voulons cependant pas renoncer à la tentation de vous faire ressortir quelques-unes des conséquences désastreuses de son application, et le danger qu'il y aurait à le maintenir en vigueur.

Le commerce du petit cabotage entre Bizerte, Tunis et la côte, de si florissant qu'il était, est aujourd'hui presque disparu. La voie maritime, qui convient le mieux pour le transport des marchandises pauvres, telles que le pétrole, les matériaux de constructions, a été fermée. Le transit, qui envoi à certains moments jusqu'à 100 tonnes par jour de ces marchandises, trouve plus de convenance à en faire maintenant l'expédition par arabats. Dieu sait les conséquences qu'en supporte la consommation !

Le commerce de l'exportation n'a pas moins été fatalement atteint. L'importante région de Mateur, qui alimente notre port de laine, beurre et céréales pour plus que n'en donne notre région, permettrait d'accepter et d'exécuter les ordres d'achats de nos correspondants, de quelques importances qu'ils fussent. La situation naturelle de notre ville, distante de Mateur de trois fois moins que tout autre port de mer, permettait aux commerçants en grains de s'y rendre chaque dimanche, et d'en faire, avec bénéfice, des affaires très importantes.

Or, immédiatement après l'application de ce nouveau tarif, toutes les importations de Mateur ont été arrêtées d'un seul coup et tout ce que produit cette région a pris la direction exclusive de Tunis.

Le bûchage, non prévu dans ce tarif, est cependant exigé à raison de 0 fr. 50 par tonne et par jour. Un millier de sacs qui resteraient sur quai faute de place ou à la suite de tout autre circonstance, aura 70 francs à payer, au retour du vapeur, qui doit les prendre.

Il y aurait moitié mal si le commerce pouvait trouver des commodités à la hauteur des sacrifices qu'il s'impose, mais justement c'est contre la déplorable manière dont nos marchandises sont traitées, que nous nous élevons le plus.

Au débarquement, les marchandises sont jetées à droite et à gauche, sans ordre, sans précaution et sans méthode aucune. Il n'est tenu aucun compte, ni des marques, ni de la nature, ni de la qualité des marchandises qui gisent dans un effroyable mélange. Le dimanche et lundi il devient impossible de traverser les quais.

Toutes les marchandises rentrant en franchise, au lieu d'être logées à leur débarquement, dans les magasins de la douane, sont dédaigneusement abandonnées sur les quais, exposées à tous les risques de pluies, d'incendies et des vols, très fréquents malheureusement, malgré les gardiens que nous mettons très souvent pour surveiller nos marchandises.

Les ouvriers inexpérimentés racolés, ça et là au jour le jour, ne prennent aucune précaution pour ménager les marchandises et, malgré notre présence personnelle, à chaque embarquement beaucoup de sacs se crévent, par le manque de soin de ces ouvriers ou même par leur faute.

Non seulement nous comptons sur votre haute intervention pour l'atténuation des taxes exagérées au maintien desquelles il y aurait un réel danger pour l'avenir de notre commerce, mais nous vous prions instamment d'user de votre influence auprès du Gouvernement pour rappeler la Cie au respect des droits des gens.

Nous vous serons obligés d'insister particulièrement pour l'obtention de ces mesures urgentes et indispensables :

1^o Affection d'un local particulier au magasinage à couvert des céréales que nous sommes actuellement obligés de laisser dehors, exposées

à toutes sortes de risques, malgré l'importante somme d'argent qu'elles représentent ;

2° Fixation d'un minimum de travail à faire par heure. De cette façon la Cie ne pourrait laisser prolonger les opérations d'embarquement et de débarquement jusqu'à la tombée de la nuit, pour rendre applicable son tarif de nuit.

3° Responsabilité de la Cie pour tous les dégâts et préjudices que les marchandises peuvent souffrir par la faute ou l'inexpérience des ouvriers. Sa responsabilité enfin dans tous les cas de vol.

Et c'est pour une pieuvre semblable que des individualités s'agitent et se démènent pour obtenir l'écoulement des phosphates du Kef et de Kalaat-es-Senam par le port de Bizerte !

Il faut être fou à lier ou actionnaire de cette compagnie néfaste pour Bizerte pour réclamer la construction de la ligne du Kef à ce port par Souk-el-Arba, Béja et Mateur.

EN VENTE

à l'Imprimerie J. Picard et C^{ie}, à Tunis, rue Al-Djazira

Memento Arabe Français

ouvrage très utile à l'usage des personnes même ne sachant pas lire l'Arabe.

PRIX : 5 fr. relié.

Chronique locale et régionale

En vue de la prochaine saison estivale on travaille ferme au Casino d'Hammam-el-Lif.

Il paraît qu'on ne reconnaîtra plus l'établissement tant M. Curel aura apporté de changements.

Les salles du café-restaurant et la magnifique terrasse où il fait si bon dîner le soir après une journée chaude passée à cuire à Tunis, seront éclairées à l'acétylène.

M. et Mme René nous ont fait part du mariage de leur charmante fille, Mlle Mercedès, avec M. Lafond, secrétaire du Contrôle de Medjez-el-Bab, qui a eu lieu mercredi.

Nous souhaitons aux nouveaux époux une longue lune de miel.

HUNYADI JANOS

La Meilleure Eau Purgative Naturelle

La récolte des céréales est à peu près perdue dans le Mornag et le Cap Bon.

Elle est passable dans le Sud et assez bonne dans d'autres régions. C'est encore une mauvaise année.

Samedi, la Chambre Mixte du Centre s'est réunie pour constituer son nouveau bureau. Tous les membres étaient présents.

Ont été élus : Président, M. Robert, par 8 voix ; vice-président, M. Minot, par 8 voix ; M. Nestler est nommé secrétaire par 8 voix, mais il déclare ne pouvoir accepter cet honneur. On procède à une nouvelle élection, 7 suffrages se rallient autour du nom de M. Vendel, enfin, M. Coeytaux est nommé trésorier.

Nous félicitons vivement M. Minot de son élection à la vice-présidence de la Chambre Mixte du Centre.

BRODEUSE

donne des leçons chez elle et à domicile. Rue Chaker, 11, au premier. Prix modérés.

Qu'est-ce que l'Absinthe Oxygénée ?

L'Absinthe oxygénée est de la liqueur d'absinthe soumise longuement dans toutes ses molécules, au contact de ce gaz vital et rédempteur par excellence : l'oxygène, dégagé industriellement dans des appareils admirablement perfectionnés.

L'oxygénation de l'absinthe, c'est sa vitalisation ; c'est la transformation d'un liquide parfois sans vertus, quand il est mal fabriqué, en un breuvage de santé et de vie.

L'oxygène confère un pouvoir tout particulièrement apéritif à la liqueur d'absinthe et lui donne une suavité qu'aucune autre ne possède.

Non oxygénée, l'absinthe détruit le sang parce qu'elle lui soustrait pour se brûler une partie du gaz oxygène fixé sur nos globules rouges. Oxygénée, elle nous cède, au contraire, de son gaz réparateur, et tout en restant un précieux stimulant des nerfs, elle devient un adjuvant de premier ordre pour le sang et la respiration.

L'absinthe CUSENIER, connue depuis plus d'un quart de siècle et appréciée de tous les vrais connaisseurs, réalise donc aujourd'hui, grâce à cette géniale innovation, et seule entre toutes, car les procédés d'oxygénation sont la propriété exclusive et brevetée de la Grande Distillerie Cusenier, le type parfait des apéritifs préparés conformément aux desiderata les plus stricts de la science sanitaire. D^r Ph. BERNARD.

Souk-El-Arba

Ces jours derniers il y avait grande affluente de voyageurs pour le Kef. Les hôtels étaient bondés de voyageurs faute de voitures pour les transporter.

Si ce mouvement continuait on verrait Souk-el-Arba reprendre son essor et la prospérité revenir dans la localité.

Les « meneurs » auxquels nous avons fait allusion dans un précédent numéro se sont sentis touchés mais n'en ont pas moins continué comme le.... nègre.

L'autre jour notre brave curé faisait sa partie de boules dans l'enceinte de la gare avec le... chef de gare.

Décidément ce n'est plus une gare que nous avons c'est une dépendance de café-restaurant-concert où ceux qui ont des affaires sont obligés de se garer des boules qui leur arrivent dans les jambes au risque de les briser. Avis à qui de droit.

L'ABSINTHE OXYGÉNÉE CUSENIER est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé. D^r Ph. Bernard.

Spectacles FOLIES-BERGÈRE

Tous les soirs à 8 h. 1/2 **Grand Concert Spectacle Attractions**

Tous les jours de 4 h. 1/2 à 6 h. **RÉPÉTITION PUBLIQUE**

MATINÉE Samedi, Dimanche et Jours de Fête

Grand Hôtel et Restaurant **CASINO D'HAMMAM-EL-LIF** Ouvert toute l'année

Laboratoire d'Analyses Métallurgiques **ALFRED ANCELIN** Ingénieur-Chimiste

Mise en valeur de gisements. — Exploitations. — Rapports. — Devis. Installation d'atelier de broyage et d'enrichissement. 11, Rue, d'Espagne TUNIS

Hôtel Saint-Georges Tarif d'été du 1^{er} mai au 1^{er} décembre Déjeuner depuis 2 fr. 50, Dîner 3 fr. PENSION AVEC CHAMBRE DEPUIS 7 FR. 50 Grands jardins Billard — Salons particuliers

Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier

PREMIERE MARQUE DU MONDE

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et C^{ie} PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

VIENT DE PARAITRE "L'INDICATEUR TUNISIEN" ÉDITION DE 1901 Un fort volume relié, de plus de 1.200 p. En vente chez tous les libraires Envoi franco contre mandat-poste de 10 fr. 75 adressé à la Direction Passage de Bénévent, TUNIS

MODES ET CONFECTIONS Rue Chaker, 11 **COSTUMES POUR DAMES** à raison de 12 à 15 francs, de façon TRAVAIL SOIGNE

PALUDINE élixir toni fébrifuge A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS

Souveraine contre les fièvres paludéennes périodiques, la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.

Doses : Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose. Dépôt : Pharmacie Malackowski, Tunis

Grande Clinique Ophthalmique de la Régence

Maison de santé, pour les **Maladies des yeux**, du D^r CUENOD, rue Zarkoun, n^o 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, unis et vendredis.

ENTREPOT BIÈRE PHENIX Expéditeurs à l'intérieur en fûts, en bouteilles et bocks Rue d'Angleterre, 2 — TUNIS **F. MACHERET** Dépositaire

Demandez dans tous les Établissements **l'absinthe BERGER** la plus répandue et la meilleure entre toutes. Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie, MM. FION FRÈRES, 15, rue de Besançon, Tunis.

AVIS IMPORTANT

En réponse à l'avis ci-dessous : **A VENDRE**

MAISON AVEC JARDIN dans beau quartier d'avenir le mieux situé et le plus salubre de Tunis S'adresser au bureau du journal

inséré dans plusieurs numéros de la *Dépêche Tunisienne* et concernant l'immeuble Gaudibert, boulevard Benat n^o 21, Madame V^e Gaudibert informe le public que M. Ropert, son gendre, n'a aucune qualité pour vendre le dit immeuble dont elle possède les trois quarts.

Une instance est du reste suivie devant le tribunal civil de Tunis pour faire vendre sur licitation la dite maison.

Tout acheteur qui traiterait avec M. Ropert s'exposerait à des déboires.

Tunis le 4 décembre 1900 V^o H. GAUDIBERT.

Belle occasion à vendre un moteur à gaz, force 2 chevaux 1/2, marque, Cie française des moteurs à gaz. S'adresser à l'Imprimerie du Commerce, 7, rue des Glacières, Tunis.

E. FAURE et C^{ie} TUNIS — 14, Rue d'Italie, 14 — TUNIS

Grande Spécialité de Chaussures pour Hommes, Dames et Enfants

Pour les fêtes de Pentecôte mise en vente de toute la chaussure d'été. Bas et chaussettes tous genres, haute nouveauté.

Malles, Valises, Articles de voyage Prix Fixe # Maison de Confiance # Prix Fixe

TUNIS-HOTEL 12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits MÉDAILLE OR ET ARGENT

DATTES A. BONNENFANT

Expéditions en colis-postaux franco à domicile en France, 3 k. 5 fr. ; 5 k. 7 fr. 50 — Bureaux des commandes : Avenue de France, 10, Librairie Démoflys. — Par correspondance : Bonnenfant, Tunis.

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881 BUREAUX : 12, Rue de Hollande

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **Coaltar saponiné Le Beuf** pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons Dépôt : Pharmacie NEE

DEMANDEZ PARTOUT L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions **Médaille d'Or**, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900. **Médaille d'or**, Exposition Universelle : Paris 1900.

HORS CONCOURS Exposition Universelle PARIS 1900

POUDRE DE RIZ

ADHÉRENTE — PARFUM EXQUIS — INVISIBLE

LA MADONE

Vente en Gros : HUBERT, Parfumeur, Bordeaux et 26, Rue d'Enghien, PARIS DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PARFUMERIES

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE à Tunis.

PLUS DE MILLE APPROBATIONS d'éminents Professeurs et Praticiens en Médecine

HUNYADI JANOS

EAU PURGATIVE NATURELLE Réputation Universelle

Le type le plus parfait et le plus répandu des purgatifs salins Action sûre, prompt et douce

AVIS IMPORTANT : EXIGER L'ÉTIQUETTE PORTANT LE NOM

« **Andreas Saxlehner** » Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE 7, Rue des Glacières, 7

Le gérant : EM. LACROIX

Ce journal est exécuté par des ouvriers syndiqués.

RAYMOND VALENSI Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22 Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE DENTIFRICES des RR. PP. **BÉNÉDICTINS** de SOULAC A. SEGUIN, BORDEAUX Membre du JURY, HORS CONCOURS Exposition Universelle Paris 1900



Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

G^{DE} BRASSERIE MAXÉVILLE

F. GUICHARD, propriétaire TUNIS Rues Amilcar et Hannon

Restaurant à la carte, cuisine et cave de 1^{er} ordre Spécialités de plats du jour. Glaces, sorbets et pièces montées **Soupers après les Spectacles** EXPÉDITIONS À L'INTÉRIEUR EN FUTS, BOUTEILLES & BOCKS

Banque de Tunisie
Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

G^{DE} Brasserie Tourtel
A BIJOUVILLE (BIZERTE)
CLÉMENT B., PROPRIÉTAIRE
REPAS A PRIX FIXE ET A LA CARTE
Cuisine soignée — Service irréprochable
Consommations des premières marques

Aux Armes de Saint-Etienne
23, rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve C. BOURY
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTES des premières fabriques françaises
Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPOT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
Société anonyme. Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.
LOCATION DE COFFRES-FORTS

DOMAINE DE POTINVILLE
P. POTIN, propriétaire

CHAUX HYDRAULIQUE
et Ciments
VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
AGENCE DE TUNIS
M. Victor Richard, Directeur
Sous-Agences à SOUSSE et à SFAX, Bureau à GABÈS

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres scellés et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2 %, - à 2 ans, 2 1/2 %, - à 3 ans, 3 %, - à 4 ans, 3 1/2 %.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et d'incendies.
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

Maison Paonessa, Artificier
22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs,
Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Taverne Alsacienne
TUNIS — AU PORT — TUNIS
MM. Durand frères ont l'honneur d'informer leurs clients qu'ils pourront trouver à la Taverne Alsacienne une excellente cuisine, vins et des consommations de premières marques.
M. Th. DURAND se recommande par ses talents culinaires.
Repas sur commande. — Service à la carte et à prix fixe
Prix modérés — English Spoken

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.
H. BOURREL
entrepositaire
Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et C^o, de Cruas, bassin du Teil (Ardèche).
Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland Grapper
Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS.

M. Louis FOUBERT
Courtier maritime et Commercial
TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS
CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
Service spécial de Déménagements
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
MAGASINS DE DÉPÔTS

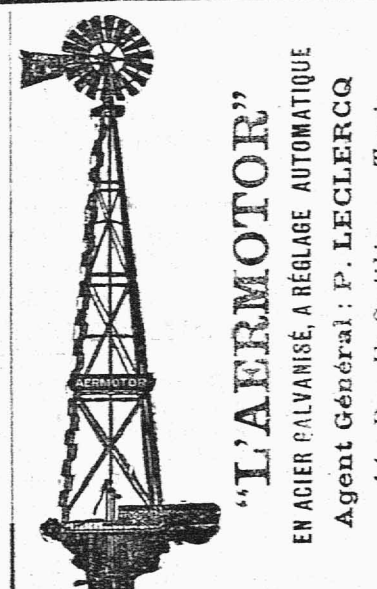
COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Société Anonyme ; Capital 15.000.000 entièrement versés
Comptoir de Tunis, Avenue de France
Escomptes, Recouvrements, Avances sur titres et marchandises.
Chèques et lettres de crédit sur tout pays
Encaissements de coupons. Ventes et achats sur garde titres
Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0. Bons de caisse.
Bons 3 ans et 2 ans, 3 0/0. Bons à 1 an et 4 ans 3 et demi 0/0.
Bons à 4 ans 5 0/0.

MM. A. Guerriera et S. Messa fils
Agents généraux de la Société française des plâtrières Char et Cie, dépositaires de la chaux éminemment hydraulique de Bou Kornine, représentants de ciments PELLOUX FRÈRES FILS et Cie de Grenoble.
BUREAUX ET ENTREPÔTS : 10, RUE DE GRÈCE
DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE
M^{ME} HOLMIÈRE
23, Rue d'Italie, TUNIS
LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE

GRAND HOTEL DE FRANCE
Actuellement en construction
Ouverture le 1^{er} juillet 1901

BOIS DE CHAUFFAGE
Charbon de bois, houille et briquettes
B. RICHARD, A. MILITTE
SUCCESSION
Bureaux : Place de la Gare Française. — Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.
TUNIS



Pasteurisation des Vins
APPAREIL BOURDIL de Narbonne
HORS CONCOURS
S'adresser à M. Fernand ARNAUD
Consignataire, rue de Strasbourg

Demandez partout
LE KINA-BELLOT
ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison LAVASSE & C^o et du Champagne MONTEBELLO

Ateliers de Charpente et Menuiserie
PAUL ROSARD
Rues de Vesoul et de Naples prolongée, TUNIS
Charpente et Hangars économiques. — Châlets et Menuiserie

MAISON DE DÉCORS
FABRIQUE SPÉCIALE D'ENSEIGNES
Dorure sous verre — Entreprise de peinture
I. LORENZI, 16, RUE ES-SADIKIA

PAPIERS PEINTS, VITRAUX
La maison R. MARTIN, 17, rue de Portugal, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de papiers peints nouveaux dessins.
Malgré la hausse, les anciens prix sur tous les articles en magasin seront maintenus
Tuyaux en grès vitrifié, Appareils sanitaires, Cuvettes et Siphons porcelaine, et tous articles pour bâtiment.

PHARMACIE LYONNAISE
TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS
ROSSET-BRESSAND, pharmacien
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTI-SEPTIQUES
DES SUFFÈTES
Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'essais, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes atteintes par les chloroses, l'allopathénie, l'emploi certain, pour brûlures et plaies excorées, inflammations de la bouche.
Eaux minérales purgatives, gros et détail
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour de courrier.

TERMINUS-BUFFET-HOTEL
Restaurant à prix fixe et à la carte
A. DEPOUZIER propriétaire
ÉTABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE
ON PREND DES PENSIONNAIRES

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE
ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE

Eaux MINÉRALES NATURELLES FROIDES
D'AIN-GARCI
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE Très peu gazeuse
SOURCE PASTEUR Gazeuse
Dépôts à Tunis : chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris, Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

Hôtel-Restaurant des Négociants
9, rue Amilcar — TUNIS
PENSION BOURGEOISE — REPAS DEPUIS 1 fr. 50
Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné
S'adresser à M. JACOTET, propriétaire

BOULANGERIE-PÂTISSERIE MÉRIDIONALE
C. FÉBRIER
TUNIS — 49, Rue Al-Djazira, 49 — TUNIS
Pièces montées. Fruits glacés et confits. Desserts pour baptêmes et mariages sur commande. Confitures assorties. Spécialité de la croquette nougat.
HUILE D'OLIVE

MAISON MODÈLE
Avenue de France et rue de Bone, Tunis
Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
POUR HOMMES ET ENFANTS
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie-Bonneterie
DÉPÔT DES USINES **TORRILHON* et C^o**
DE CLERMONT-FERRAND
Tuyaux de retoulement et d'aspiration pour liquides, gag, arrosage. Caoutchouc pour toutes industries, vêtements inécomposables. Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), sacoches, rampants, avant-avantage ment le pneumatique.
S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis

Société des sables de l'Oued-Miliane
(DITE KLÉDIA)
La Société des sables de l'Oued-Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'Oued-Miliane, de première qualité exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées sur chantiers.
Gravier pour jardins à 7 fr. le mètre-cube
S'adresser à son représentant à la Gare Française.

C^o Franco-Tunisienne de Navigation
Siège social, 7, rue de la République, Marseille
Agence de Tunis
Services réguliers entre Marseille et la Tunisie
Le vapeur *Ville-de-Bizerte*, Capitaine Rilba, attendu de Bizerte et Marseille le 21 avril repartira pour Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse, Marseille le 22 avril 1901.
Prix des passages pour Gabès : Première 42 fr. avec nourriture ; pont 12 fr. sans nourriture.
Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es Sadikia, Tunis

C^o DE NAVIGATION MIXTE
C^o TOLACHE - paquebots-poste français — Agence de Tunis
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin.
— DE BONE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.
— DE LA CÔTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.
— DE PALERME, tous les dimanches, à 7 heures du matin.
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 7 h. du matin.
— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.
DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. s.
— POUR LA CÔTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.
— DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.
— DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.
— DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.
— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.
— DE TUNIS POUR LA CÔTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 5 heures du soir.
Service réguliers hebdomadaires de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gênes, Livourne et Naples.
La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, La Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

Usine du Bou-Kornine
Hammam-Lif
A. BELLINO
CHAUX
éminemment hydraulique
VENTE AU DETAIL
10, rue de Grèce, Tunis